

12 avril 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Dans sa [réponse à la question parlementaire n°3826 du 10 mars 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, a fourni des précisions sur la détection des vulnérabilités auprès des demandeurs de protection internationale au Luxembourg. Le Ministre indique, entre autres, qu'un « chef de projets vulnérabilités » ait été recruté en décembre 2018 et qui est affecté depuis 2020 à la « cellule santé » au sein de l'ONA qui a pour mission de contribuer et de promouvoir une meilleure prise en charge et un hébergement adapté des personnes vulnérables et/ou en situation de santé précaire.
- La Direction de l'immigration [a publié les statistiques du mois de mars 2021 concernant la protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg](#). En mars 2021, 79 personnes ont demandé une protection internationale, l'Erythrée (23) et la Syrie (20) étant les principaux pays d'origine.
- Le Centre pour l'égalité de traitement (CET) a publié [son rapport d'activités 2020](#). Au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, le CET a été saisi de 184 nouveaux cas. Comme l'année précédente, la discrimination fondée sur le handicap (49 cas) occupe la première place, suivie par l'origine ethnique (44 cas). Le motif sexe est en troisième place en 2020 (39 cas).
- Le 8 avril 2021, le Gouvernement a fourni [une position à l'égard de la proposition de loi relative à l'interdiction du placement en rétention des personnes mineures](#). Le Gouvernement, tout en mettant l'accent sur le retour volontaire de personnes en séjour irrégulier, estime ainsi que lorsque des familles avec enfants refusent catégoriquement l'option du retour volontaire, le placement en rétention de ces familles devient malheureusement inévitable. Par conséquent, le Gouvernement note que la possibilité de placer, en dernier ressort, en rétention un mineur doit rester une option pour l'Etat. Ceci notamment, dans le cas de figure où il serait dans l'intérêt supérieur de l'enfant de regagner son pays d'origine pour être réuni avec sa famille. De plus, un placement en rétention peut, dans certains cas extrêmes, s'avérer inévitable, notamment quand une personne est considérée comme constituant une menace pour l'ordre public, la sécurité intérieure ou publique, la santé publique ou les relations internationales du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'espace Schengen.

EMN news:

En avril 2021, l'application du Glossaire sur l'asile et les migrations de l'EMN a été traduite en grec et est désormais disponible en 6 langues (anglais, allemand, finnois, grec, italien et letton). Le glossaire est un outil multilingue et multidisciplinaire qui fournit des définitions de termes liés à l'asile et aux migrations, dans le but de promouvoir une compréhension commune au sein de l'Union européenne. L'application du Glossaire de l'EMN peut être téléchargée à la fois sur [Android](#) et [iOS](#).

Chiffre de la semaine: 7620

En 2020, le Luxembourg a connu 22 490 arrivées et 14 870 départs internationaux, soit un solde migratoire de 7 620 personnes.

Source: STATEC, [La démographie luxembourgeoise en chiffres](#)

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en